

du 28 Septembre 1970

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
VU l'ordonnance n° 70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du
Conseil Présidentiel ;
VU le décret n° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du
Gouvernement ;
VU la loi n° 65-5 du 20 avril 1965, portant statut de la Ma-
gistrature Dahoméenne et les textes modificatifs subséquents ;
VU la loi n° 65-3 du 20 avril 1965, fixant la composition, l'or-
ganisation et le fonctionnement du Conseil supérieur de la
Magistrature ;
VU l'arrêté n° 34/MJL-232 du 13 avril 1965, portant nomination
de Mr. PETERS Emmanuel en qualité de Juge au Tribunal de
Ière Instance de Cotonou ;
VU l'arrêté n° 5/MJL-231 du 10 janvier 1970, portant nomination
de Mr. PETERS Emmanuel en qualité de Juge pour enfants au
Tribunal de Ière Instance de Cotonou ;
Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et
de la Législation ;
Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance
du 20 août 1970 ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

DECRETE

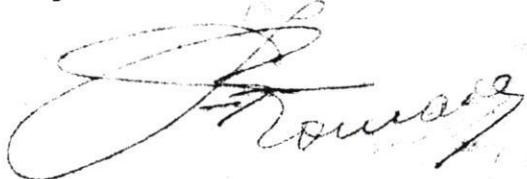
ARTICLE 1er. - Les dispositions des arrêtés n°s 34/MJL-232 du 13 avril
1965 et 5/MJL-231 du 10 janvier 1970 ci-dessus visés sont rapportées

ARTICLE 2. - Mr. PETERS Emmanuel, Magistrat du 3^e Grade, 4^e Echelon,
est nommé Directeur-Adjoint des Affaires Civiles et Pénales à l'Ad-
ministration Centrale de la Justice.

ARTICLE 3. - Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Lé-
gislation est chargé de l'exécution du présent Décret qui aura effet
pour compter du 1er Octobre 1970 et sera publié au journal officiel.

Fait à COTONOU, le 28 Septembre 1970

par le Conseil Présidentiel,



Hubert M A G A.

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN.

Sourou MIGAN APITHY.

AMPLIATIONS :

Par le Conseil Présidentiel

SGG 2 - MJL 5 - CSM 1 -
- Hauts Commis. 3 -
PG 2 - Chanc. 1 - P.T. MCP 4
- P.R. Cotonou 2 - IAA -
- DEP 1 - Dtion St 2.I

LE GARDE DES SCEAUX
Ministre de la Justice et de la Législation